

LES TARIFS, MODALITES ET FACILITES DE PAIEMENT



LES TARIFS (2018/2019)

La contribution des familles couvre les dépenses non prises en charge par le forfait d'externat Etat et celui versé par la Région.

Elle permet de financer :

- la quasi totalité de l'effort immobilier (entretien, rénovation, construction),
- les dépenses liées aux investissements mobiliers,
- les dépenses liées au caractère propre.

LA CONTRIBUTION FAMILIALE

est répartie sur 10 mensualités pour en faciliter le paiement.

→ Pour tous les élèves en formation au Lycée Saint-Joseph de BRESSUIRE :

Montants mensuels	Montants annuels	Les formations concernées
55,50 €	555,00 €	⇒ 3ème P.E.P. - Secondes Générales
60,00 €	600,00 €	⇒ Premières et Terminales ES, L, S, STMG
86, 00 €	860,00 €	⇒ BAC STD2A (1ère et Term.) - Diplôme T.M.S. - BAC PRO - CAP
116,00 €	1160,00 €	⇒ BTS - MANAA

→ L'établissement propose aussi un certain nombre de services aux familles :

Pour la demi-pension, déjeuner et dîner (pour les élèves ayant des chambres en ville), le forfait d'abonnement annuel restauration est de 20 € et le prix du repas de 5 € pour la formule express et 5,60 € pour la formule complète.

Pour l'accueil en internat et en résidence, un forfait annuel comprenant la restauration et l'hébergement :

3 717,00 €uros ⇒	Interne (restauration + hébergement)
3 717,00 €uros ⇒	Résidant avec chambre 2 lits (restauration : 1 717 € + hébergement : 2 000 €)
4 914,00 €uros ⇒	Résidant avec chambre 1 lit (restauration : 1 717 € + hébergement : 3 197 €)

Pour l'internat et la résidence, un acompte de 150 € sera demandé lors de l'inscription et déduit de la facture annuelle. En cas de désistement après le 07 juillet 2018, cette somme ne sera pas remboursée, sauf cas de force majeure ou échec à l'examen.

LES MODALITES DE PAIEMENT

→ Pour la contribution des familles, le forfait de l'internat ou de la résidence,

à la mi-juillet 2018, les familles seront destinataires des circulaires de rentrée ainsi que d'une "Fiche comptable" où elles seront invitées à préciser leur mode de paiement.

Nous recommandons le paiement par

Prélèvement mensuel automatique

Ce mode de paiement présente un double intérêt : d'une part, il permet aux familles de répartir les dépenses sur toute l'année et d'autre part de faciliter les tâches du service comptable.

N.B. : Il est aussi possible de payer par trimestre ou à l'année.

→ Pour les frais de repas (sauf internes et résidants),

nous préconisons le règlement sécurisé par carte bancaire via le site Ecole Directe.

LES FRAIS DE DOSSIER (pour les nouveaux élèves ou étudiants)

Lors de la confirmation d'inscription, il sera demandé **30 Euros** pour les frais de dossier.

En cas de désistement, ces frais ne sont pas remboursés.

N.B. : Exonération des frais de dossier, pour tout élève en provenance du réseau catholique des collèges Nord Deux-Sèvres (1).

LES FACILITES DE PAIEMENT

Le coût de la contribution familiale et des autres frais annexes ne doit en aucun cas constituer un obstacle financier pour les familles, en cas de difficultés durables ou ponctuelles. Le Directeur peut faire bénéficier les familles concernées, d'un certain nombre de dispositifs :

- ⇒ Bourse Nationale
- ⇒ Fonds Social Régional
- ⇒ Fonds Social Cantines
- ⇒ Dispositif de réductions exceptionnelles
- ⇒ Fonds de Solidarité alimenté par les contributions volontaires.

Pour tout renseignement,
veuillez contacter Madame F. MARQUOIS au 05.49.65.57.12.
ou par email : francoise.marquois@ac-poitiers.fr

(1) Collèges : Saint-Joseph – ARGENTONNAY, Notre-Dame – BRESSUIRE, François d'Assise – CERIZAY, Sainte Anne – MAULEON, Charles Péguy – MONCOUTANT, Abbé Pierre – NUEIL LES AUBIERS, Saint-Joseph – PARTHENAY, Saint-Joseph – SECONDIGNY.